

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le lundi 15 mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Salle Michel BONNET, sous la présidence de Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents, les Conseillers municipaux suivants :

Mme CHAUVET Annie, M. PINEAU Jean-Louis, Mme MEUNIER Magalie, Mr GOUBEAU Jean-Paul, (Adjoints), M. PASQUIER Thierry, Mr PAIN Jérôme, Mme SIMON BOULAIN Christelle, M. ADOLPHE Thierry, M. MÉNARD Cyril, Mme BARRÉ Bérangère, Mme RICHAUD Béatrice, Mme RAVELEAU Frédérique, Mme GAUTRAULT Delphine.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal (avec pouvoir à Mme CHAUVET Annie), Mr BAYLÉ Kévin.

Madame la 1^{ère} adjointe ouvre la séance et demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des questions à poser ou remarques à formuler, portant sur le procès-verbal établi pour la séance du 8 février 2021.

Aucune observation n'étant émise, ce procès-verbal donne lieu à une adoption à l'unanimité et les conseillers procèdent à la signature du registre.

Cette formalité achevée, Madame la 1^{ère} adjointe entame l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

D022-2021**Approbation du compte de gestion 2020****Budget principal**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D022_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D023-2021**Approbation du compte administratif 2020****Budget principal**

Sous la présidence de Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

<i>Excédent reporté</i>	255 010.13 €
Dépenses	993 461.33 €
Recettes	1 268 776.81 €
Excédent de clôture :	530 325.61 €

Investissement

Déficit reporté	- 461 683.39 €
Dépenses	976 923.96 €
Recettes	1 481 050.22 €
Résultat de clôture :	42 442.87 €

Restes à réaliser :

- Dépenses	126 800.00 €
- Recettes	307 096.86 €
Besoin de financement :	0.00 €

Hors de la présence de Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D023_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D024-2021**Affectation du résultat 2020****Budget principal**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **530 325.61 €** au compte R 002;
- Affectation de l'excédent d'investissement de **42 442.87 €** au compte R 001.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Résultat antérieur reporté	(déficit)	-461 683.39
Dépenses réalisées 2020	976 923.96	
Recettes encaissées 2020	1 481 050.22	504 126.26
Solde d'exécution	(excédent)	
A reprendre au compte 001 du budget primitif 2021		42 442.87
Dépenses à réaliser 2021	126 800.00	
Recettes à encaisser 2021	307 096.86	180 296.86
	BESOIN DE FINANCEMENT	0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020		255 010.13
Dépenses réalisées 2020	993 461.33	
Recettes encaissées 2020	1 268 776.81	275 315.48
RESULTAT A AFFECTER en 2021		530 325.61
AFFECTATION DU RESULTAT		530 325.61
Affectation en réserves		
Compte 1068 du budget primitif 2021		0.00
Report à nouveau en fonctionnement		
Compte 002 du budget primitif 2021		530 325.61

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D024_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D025-2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 22 février 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 755 334.61 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 164 190.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 755 334.61 €	1 755 334.61 €
TOTAL	1 755 334.61 €	1 755 334.61 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 164 190.00 €	1 164 190.00 €
TOTAL	1 164 190.00 €	1 164 190.00 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D025_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D026-2021

Approbation du compte de gestion 2020

Budget Locations soumises à TVA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D026_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D027-2021

Approbation du compte administratif 2020

Budget Locations soumises à TVA

Sous la présidence de Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif Locations soumises à TVA 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent reporté	14 397.27 €
Dépenses	350.00 €
Recettes	8 485.70 €
Excédent de clôture :	22 532.97 €

Investissement

Déficit reporté	- 4 900.26 €
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Déficit de clôture :	- 4 900.26 €

Restes à réaliser :

- Dépenses	0.00 €
- Recettes	0.00 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D027_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D028-2021**Affectation du résultat 2020****Budget Locations soumises à TVA**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **22 532.97 €** au compte R 002;
- Affectation du déficit d'investissement de **4 900.26 €** au compte R 001.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Résultat antérieur reporté		-4 900.26
	Dépenses réalisées	2020 0.00	
	Recettes encaissées	2020 0.00	
	Solde d'exécution (déficit)		-4 900.26
	A reprendre au compte 001 du budget primitif 2021		-4 900.26
	Dépenses à réaliser	2021 0.00	
	Recettes à réaliser	2021 0.00	
	BESOIN DE FINANCEMENT		0.00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020		14 397.27
	Dépenses réalisées	2020 350.00	
	Recettes encaissées	2020 8 485.70	8 135.70
	RESULTAT A AFFECTER en 2021		22 532.97
AFFECTATION DU RESULTAT			22 532.97
	Affectation en réserves Compte 1068 du budget primitif 2021		
	Report à nouveau en fonctionnement Compte 002 du budget primitif 2021		22 532.97

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D028_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D029-2021**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021****Locations soumises à TVA**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 22 février 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 32 532.97 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 900.26 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	32 532.97 €	32 532.97 €
TOTAL	32 532.97 €	32 532.97 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	4 900.26 €	4 900.26 €
TOTAL	4 900.26 €	4 900.26 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202103-15-D029_2021-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D030-2021**Approbation du compte de gestion 2020****Lotissement Les Chênes**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D030_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D031-2021**Approbation du compte administratif 2020****Lotissement Les Chênes**

Sous la présidence de Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif Lotissement Les Chênes 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent reporté	0.00 €
Dépenses	149 360.39 €
Recettes	149 360.39 €
Excédent de clôture :	0.00 €

Investissement

Déficit reporté	0.00 €
Dépenses	149 360.39 €
Recettes	149 360.39 €
Déficit de clôture :	0.00 €

Restes à réaliser :

- Dépenses	0.00 €
- Recettes	0.00 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement Les Chênes 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202103-15-D031_2021-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D032-2021

Affectation du résultat 2020
Budget Lotissement Les Chênes

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **0.00 €** au compte R 002 ;
- Affectation du déficit d'investissement de **0.00 €** au compte R 001.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Résultat antérieur reporté		0.00
	Dépenses réalisées	2020 149 360.39	
	Recettes encaissées	2020 149 360.39	
	Solde d'exécution (déficit)		0.00
	A reprendre au compte 001 du budget primitif 2021		0.00
	Dépenses à réaliser	2021 0.00	0.00
	Recettes à réaliser	2021 0.00	
	BESOIN DE FINANCEMENT		0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020		0.00
Dépenses réalisées	2020 149 360.39	
Recettes encaissées	2020 149 360.39	0.00
RESULTAT A AFFECTER en 2021		0.00
AFFECTATION DU RESULTAT		0.00
Affectation en réserves Compte 1068 du budget primitif 2021		
Report à nouveau en fonctionnement Compte 002 du budget primitif 2021		0.00

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D032_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D033-2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Lotissement Les Chênes

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 22 février 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 149 360.39 €
Dépenses et recettes d'investissement : 149 360.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	149 360.39 €	149 360.39 €
TOTAL	149 360.39 €	149 360.39 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	149 360.39 €	149 360.39 €
TOTAL	149 360.39 €	149 360.39 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202103-15-D033_2021-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D034-2021

Approbation du compte de gestion 2020

Lotissement Les Tilleuls

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D034_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D035-2021

Approbation du compte administratif 2020

Lotissement Les Tilleuls

Sous la présidence de Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif Lotissement Les Tilleuls 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent reporté	0.00 €
Dépenses	41 178.22 €
Recettes	41 178.22 €
Excédent de clôture :	0.00 €

Investissement

Déficit reporté	0.00 €
Dépenses	41 178.22 €
Recettes	41 178.22 €
Déficit de clôture :	0.00 €

Restes à réaliser :

- Dépenses	0.00 €
- Recettes	0.00 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement Les Tilleuls 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D035_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D036-2021**Affectation du résultat 2020****Budget Lotissement Les Tilleuls**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **0.00 €** au compte R 002 ;
- Affectation du déficit d'investissement de **0.00 €** au compte R 001.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Résultat antérieur reporté		0.00
	Dépenses réalisées	2020 41 178.22	
	Recettes encaissées	2020 41 178.22	
	Solde d'exécution (déficit)		0.00
	A reprendre au compte 001 du budget primitif 2021		0.00
	Dépenses à réaliser	2021 0.00	0.00
	Recettes à réaliser	2021 0.00	
		BESOIN DE FINANCEMENT	0.00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
	Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020		0.00
	Dépenses réalisées	2020 41 178.22	
	Recettes encaissées	2020 41 178.22	0.00
	RESULTAT A AFFECTER en 2021		0.00
AFFECTATION DU RESULTAT			0.00
	Affectation en réserves Compte 1068 du budget primitif 2021		
	Report à nouveau en fonctionnement Compte 002 du budget primitif 2021		0.00

D037-2021**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021****Lotissement Les Tilleuls**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 22 février 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 56 178.22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 53 041.22 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 178.22 €	56 178.22 €
TOTAL	56 178.22 €	56 178.22 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	53 041.22 €	53 041.22 €
TOTAL	53 041.22 €	53 041.22 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202103-15-D037_2021-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D038-2021**Approbation du compte de gestion 2020****Budget PHOTOVOLTAÏQUE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D038_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D039-2021**Approbation du compte administratif 2020****Budget PHOTOVOLTAÏQUE**

Sous la présidence de Mr GOUBEAU Jean-Paul, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif Photovoltaïque 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent reporté	30 127.47€
Dépenses	13 310.15 €
Recettes	19 989.44 €
Excédent de clôture	36 806.76 €

Investissement

Déficit reporté	7 978.76 €
Dépenses	10 282.30 €
Recettes	6 646.95 €
excédent de clôture :	4 343.41 €

Restes à réaliser :

- Dépenses	0.00 €
- Recettes	0.00 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Lotissement Les Tilleuls 2020.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D039_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D040-2021**Affectation du résultat 2020****Budget PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats (en annexe) ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **36 806.76 €** au compte R 002 ;
- Affectation du déficit d'investissement de **4 343.41 €** au compte R 001.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
	Résultat antérieur reporté (excédent)		7 978.76
	Dépenses réalisées 2020	10 282.30	-3 635.35
	Recettes réalisées 2020	6 646.95	
	Solde d'exécution (excédent)		
	A reprendre au compte 001 du budget primitif 2020		4 343.41
	Dépenses à réaliser 2021	0.00	0.00
	Recettes à réaliser 2021	0.00	
	BESOIN DE FINANCEMENT		0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté de l'exercice 2020		30 127.47
Dépenses encaissées 2020	13 310.15	
Recettes réalisées 2020	19 989.44	6 679.29
RESULTAT A AFFECTER en 2021		36 806.76
AFFECTATION DU RESULTAT		36 806.76
Affectation en réserves		
Compte 1068 du budget primitif 2021		0.00
Report à nouveau en fonctionnement		
Compte 002 du budget primitif 2021		36 806.76

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D040_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D041-2021

<p><u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021</u> <u>PHOTOVOLTAÏQUE</u></p>

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire du lundi 22 février 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 45 946.76 €
Dépenses et recettes d'investissement : 15 081.76 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 février 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	45 946.76 €	45 946.76 €
TOTAL	45 946.76 €	45 946.76 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	15 081.76 €	15 081.76 €
TOTAL	15 081.76 €	15 081.76 €

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
 079-217903269-202103-15-D041_2021-DE Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D042-2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

Désignation des membres de la CLECT

Vu l'article 1609 nonies C du code général des Impôts ;

Vu la délibération n° CCPG15-2014 en date du 24 avril 2014 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine portant création, règlement et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par délibération n° CCPG15-2014 en date du 24 avril 2014, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque commune membre de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Considérant que les représentants de la Commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Désigne :

1 membre titulaire : Mr PASQUIER Thierry,

1 membre suppléant : Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal.

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D042_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/04/2021 Publication : 06/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D044-2021

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et personnel du 1^{er} degré – année 2021

Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, présente la Convention de mutualisation des moyens dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et personnel du 1^{er} degré – Année 2021.

Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. Le Département propose de renouveler celle-ci pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Au cours de l'année 2021, le Département s'engage, dès que le contexte sanitaire le permettra, d'échanger sur les modalités de fonctionnement dans l'optique de préparer une nouvelle convention à compter de 2022.

Mme la 1^{ère} adjointe demande au Conseil de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser Mme La 1^{ère} adjointe à signer la présente convention.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D044_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 31/03/2021 Pour l'autorité Compétente

D045-2021

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION

FAMILLES RURALES (garderie)

Signature de la convention

Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal, la fermeture de l'Ecole Augustine Fouillée par arrêté de mise en sécurité en date du 5 mars 2021.

L'Association Familles Rurales a mise disposition une salle afin que de maintenir les cours des élèves de l'Ecole Augustine Fouillée.

Afin d'assurer la garderie, la Commune met à disposition la salle des Associations à l'Association Familles Rurales :

- De 7 h 15 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- De 7 h 15 à 9 h 00 et le mercredi après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

- **Le projet de convention qui lui est soumis au titre de la mise à disposition des locaux de la Salle des Associations au profit de l'Association Familles rurales et autorise Mme La 1^{ère} adjointe à signer ce document.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D045_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

D046-2021

MISE A DISPOSITION DU REFECTOIRE DE L'ECOLE GERMAIN RALLON
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES
Signature de la convention

Mme CHAUVET Annie, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal, la fermeture de l'Ecole Augustine Fouillée par arrêté de mise en sécurité en date du 5 mars 2021.

Afin d'assurer la restauration du midi, les mercredis, pendant les petites vacances scolaires et les vacances scolaires d'été, l'Association Familles Rurales a besoin d'accéder au réfectoire de l'Ecole Germain Rallon.

Mme la 1^{ère} adjointe propose de mettre à disposition les locaux cités ci-dessus.

Les créneaux journaliers sont de 12 h 00 à 12 h 30 (temps de repas).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

- **Le projet de convention qui lui est soumis au titre de la mise à disposition du réfectoire de l'Ecole Germain Rallon au profit de l'Association Familles rurales et autorise Mme La 1^{ère} adjointe à signer ce document.**

Accusé de réception -Ministère de l'Intérieur
079-217903269-202103-15-D046_2021-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2021 Publication : 01/04/2021 Pour l'autorité Compétente

ECOLE AUGUSTINE FOUILLÉE

Annie CHAUVET et Jean-Louis PINEAU ont évoqué la fermeture de l'École Augustine Fouillée.

Suite à une visite technique des locaux, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a identifié des anomalies sur le bâtiment. Deux expertises ont eu lieu le 2 et 3 mars, qui ont amenés en conclusion à la fermeture de l'école dès le 5 mars 2021.

La CCPG a donc prononcée par arrêté à la fermeture de l'école maternelle et la Commune de Thénézay par arrêté de mise en sécurité, procédure d'urgence.

Les enfants sont désormais accueillis à l'espace Petite enfance (Familles Rurales) pour le temps scolaire dès le mardi 9 mars 2021. Pour les activités périscolaires, la salle des Associations a été mise à disposition par la Commune ; le repas sera pris à la cantine de l'École Germain Rallon.

Il a été nécessaire de revoir l'organisation du réfectoire afin de recevoir les maternelles dans de bonnes conditions.

Lors de la réunion publique qui a eu lieu le mardi 9 mars 2021, le Président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a informé les parents que des modulaires seraient mis en place (pendant les vacances de printemps) afin de recevoir les élèves de la maternelle au sein de l'École Germain Rallon.

LA LOI D'ORIENTATION des MOBILITES (LOM)

Thierry PASQUIER a présenté la possibilité ou non pour la CCPG de prendre la compétence dite « mobilité ». La CCPG est dans l'obligation par la Loi (Loi LOM) de prendre une décision avant le 31/03/2021.

Deux possibilités : soit la compétence est laissée à la Région et dans ce cas, si la communauté de Communes souhaite mettre en place une action sur la mobilité (Exemple : Pybus « élargi » sur la couronne Parthenaisienne, station de vélos électriques, etc..), il faudra l'accord de la région et celle-ci pourra apporter une aide de 4€/habitant dans un plafond donné, le reste étant à la charge de la collectivité. Soit la CCPG prend la compétence, en ayant la possibilité pour financer une action, de lever une contribution appelée : « versement mobilité ». Elle serait prélevée sur la masse salariale des entreprises privées et publiques de plus de 11 salariés. Ce prélèvement va de 0 à 0,6%.

Réunion sur la Gouvernance de la CCPG :

Il est rappelé qu'une réunion de contacts entre conseillers communautaires et conseillers municipaux est organisée (pour le secteur elle se situe à La Ferrière le 31/03/2021) pour débattre sur quelle Gouvernance souhaitons-nous ? Travailler ensemble, comment ?

Véhicule Goupil

Jean-Paul GOUBEAU Adjoint a présenté un devis concernant l'achat éventuel d'un nouveau véhicule électrique « Goupil » et un devis pour le changement de batteries uniquement.

L'achat du véhicule avec la reprise de l'ancien reste assez élevé, alors que le changement de batteries serait de 5 000 € environ. Le Conseil valide cette option.

Aménagement sécuritaire

Jean-Paul GOUBEAU présente les aménagements sécuritaires possibles aux entrées de bourg afin de faire ralentir les véhicules. Les services du Département seront sur place pour cibler les endroits stratégiques.